



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/yh

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 02 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec les représentants du Conseil supérieur pour un Développement durable au sujet de la durabilité et la gouvernance des finances publiques

*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter

M. Jean Stoll, M. Mike Mathias, M. Paul Reckinger, M. Raymond Weber, M. René Winkin, Mme Marguy Kohnen, CSDD

Mme Carole Closener, Greffe de la Chambre des Députés

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

Entrevue avec les représentants du Conseil supérieur pour un Développement durable au sujet de la durabilité et la gouvernance des finances publiques

Cette entrevue a été programmée à la demande des représentants du Conseil supérieur pour un Développement durable (« CSDD »), suite à la présentation de l'avis sur la durabilité des finances publiques et à l'envoi d'une étude sur la gouvernance en matière de finances publiques (cf. documents envoyés par courrier électronique le 23 février 2010).

Il est rappelé que l'avis du CSDD a été élaboré suite à une motion votée par la Chambre des Députés en date du 13 décembre 2006 invitant le Gouvernement « à demander au Conseil Supérieur pour un Développement durable d'élaborer un avis sur les agrégats des finances

publiques pour la période postérieure à 2009 dans l'optique des critères du développement durable » et à « transmettre cet avis à la Chambre des Députés avant la fin de l'année 2008 ».

Monsieur Raymond Weber, Président du CSDD, indique que les représentants du CSDD ont eu l'occasion de rencontrer les membres de la Commission des Finances et du Budget de la législature précédente à deux reprises, à savoir le 25 mai 2007 et le 31 octobre 2008. Cette dernière réunion était essentiellement consacrée à la présentation de l'avis prémentionné et à la discussion des conclusions de cet avis.

L'orateur mentionne l'interpellation de M. Charles Goerens, en date du 18 février 2009, au sujet de la prise de position du CSDD relative au développement durable des finances publiques qui a été suivie avec grand intérêt par les membres du CSDD.

L'étude intitulée « Governance zur Nachhaltigkeit im Staatsbudget », commandée par le CSDD au FiFo Köln (Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut an der Universität zu Köln) a été publiée au mois de janvier 2009 et communiquée à la Chambre des Députés en avril 2009.

Monsieur Raymond Weber souligne la complémentarité de l'avis sur la durabilité des finances publiques et l'étude sur la gouvernance en matière de finances publiques.

Par ailleurs, il informe les membres de la Commission que le CSDD vient d'émettre son avis sur le programme national du développement durable, et qu'il se consacre actuellement à l'étude d'indicateurs de développement. Le Conseil économique et social (« CES ») et le CSDD ont en effet été chargés par le Gouvernement de réfléchir à l'élaboration d'un nouvel indicateur. Les deux institutions viennent de lancer le début du projet « PIBien-être », et ont invité, dans ce contexte, le 1^{er} mars 2010, Monsieur Philippe Le Clézio, membre du Conseil économique, social et environnemental de France. Il existe d'ores et déjà un certain nombre d'études ou de rapports sur le sujet, notamment le rapport Stiglitz, ainsi que le rapport de la Commission britannique pour le développement durable « Prosperity Without Growth ? », publié par Tim Jackson. Trois groupes de travail distincts étudieront respectivement les thèmes du PIB, de la qualité de vie et de la durabilité. Les travaux aboutiront à la rédaction d'un rapport qui sera vraisemblablement publié vers la fin de l'année.

Monsieur René Winkin, Vice-président du CSDD, présente ensuite les grandes lignes de l'étude sur la gouvernance en matière de finances publiques. Il est renvoyé à la partie V du document (P. 128 et suivantes) qui comprend un résumé de l'étude et les recommandations.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Afin de mettre en place la planification selon le modèle préconisé par le FiFo du « Strukturbudget und Garantie-Budget », il conviendrait, dans une première approche, de définir la partie volatile des recettes, susceptible d'être constituée en réserves « structurelles ». Ces réserves, qui ne seraient pas destinées à couvrir des dépenses classiques, resteraient sous contrôle étatique, mais seraient investies « hors budget classique ».
- L'avis élaboré par le CSDD et l'étude réalisée par le FiFo sont étroitement liées et peuvent faire l'objet d'une lecture d'ensemble. En effet les recommandations de l'étude pourraient contribuer à solutionner les problèmes et risques décrits dans l'avis.

- Dans son avis, le CSDD a ébauché quelques pistes de réflexion concernant de nouveaux moyens de financement. A titre d'exemple on pourrait citer l'idée de valoriser le facteur travail, ou d'agir sur la consommation (taxe foncière, prix de l'eau) ou encore la fiscalité, tout en gardant à l'esprit que celle-ci est déterminante pour la compétitivité du pays. Toutefois ces pistes n'offrent pas un potentiel illimité. C'est la raison pour laquelle, d'une manière générale, le CSDD préconise de mettre en œuvre une plus grande sélectivité des dépenses.
- La norme budgétaire est assimilable au concept du « Strukturbudget », à la différence près que l'idée de constituer des réserves fait défaut dans la norme.
- Le CSDD n'a pas réalisé d'évaluation ou de contrôle systématiques des subventions.
- Au sujet de l'opportunité pour le Luxembourg de suivre l'exemple allemand consistant à plafonner la dette par la Constitution (« verfassungsrechtliche Budgetregel »), cette option a été traitée dans l'étude, mais n'a pas été retenue.
- Les bilans de la mise en œuvre pratique du modèle suisse du « Strukturbudget », ainsi que du modèle français de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) s'avèrent positifs.

Luxembourg, le 2 mars 2010

La Secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter